



Choisir le secteur public :

une grande variété de métiers et des voies d'accès
diverses pour construire son parcours professionnel

- ♦ Qui je suis ?
- ♦ La fonction publique, qu'est-ce que c'est ?
- ♦ Intégrer la fonction publique : des voies d'accès diverses
- ♦ Le service public : des métiers qui ont du sens
- ♦ L'accompagnement au sein de la fonction publique



- ♦ CMC = Conseiller Mobilité Carrière
- ♦ Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines
- ♦ La PFRH, une équipe en appui des services de l'État pour la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail : une équipe au service des services

- 
- Relais local des politiques de gestion des ressources humaines pilotés au niveau national et interministériel
 - Appui, Accompagnement, Conseil ~~≠ Gestion~~
 - Au + près des besoins et problématiques locales sur le périmètre régional
 - Expertise offerte à l'ensemble des employeurs publics (FPE+FPT+FPH)



Cinq axes d'intervention interministérielle à savoir :

- **la formation** : une offre de formation transverse, novatrice et adaptée aux besoins, en mutualisant davantage ce qui existe dans les différents services (exemple : formations pour les managers) ;
- **la mobilité** : un soutien aux services et aux agents en matière de mobilité et/ou d'accompagnement personnalisé ;
- **l'emploi public et la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences** (connaissance du marché de l'emploi public local, réseaux...)
- **l'action sociale** : un service aux agents en matière d'action sociale et d'environnement professionnel (médecine de prévention, santé et sécurité au travail...) coordonné aux initiatives locales interministérielles ;
- **l'appui à la conduite du changement et à l'évolution des organisations du travail** (diagnostics et projets RH, qualité de vie au travail, accompagnement collectif etc.).



La fonction publique, qu'est ce que c'est ?

Quelques chiffres clés :

- ♦ La FP c'est 20 % de l'emploi en France
- ♦ 5,6 millions d'agents
- ♦ 1 actif sur 5

Fonction publique d'Etat

2,5 millions d'agents publics (45%)

Administrations centrales et services déconcentrés (ministères, préfectures ...) et établissements publics (étab. scolaires, musées ...)

Policiers, enseignants, greffiers, ...

Fonction publique territoriale

1,9 millions d'agents publics (34%)

Mairies, conseil départemental, conseil régional, établissements publics de coopération intercommunale ...

Puériculteurs, secrétaires généraux de mairie, jardiniers, éducateurs sportifs, ...

Fonction publique hospitalière

1,2 millions d'agents publics (21%)

Centre Hospitaliers Universitaires, Hôpitaux, EHPAD, ...

Infirmiers, aides-soignants, médecins, secrétaires médicaux, ...



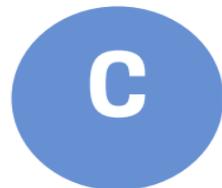
Dans la fonction publique, les emplois sont classés selon leur niveau de recrutement en 3 catégories : **A, B, C**.



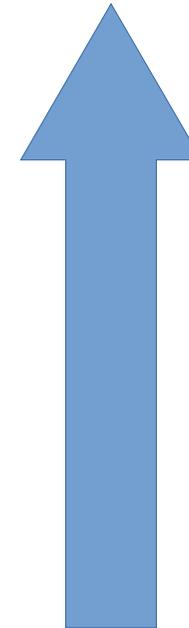
Bac + 2 au minimum



Bac minimum



Diplôme de niveau V ou V bis (CAP, BEP, brevet des collèges) ou pas de diplôme



Le passage d'une catégorie à une autre est possible par **promotion interne** ou par **concours**

A l'intérieur de chaque catégorie, il y a des **corps** (= regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier)

A l'intérieur de chaque corps, il y a des **grades** (qui permettent d'avancer dans sa carrière)

A l'intérieur de chaque grade, il y a des **échelons** (= correspondent à des durées de service à l'intérieur d'une grille indiciaire)

+ d'explicitations dans : *Comment intégrer la fonction publique ?*



La fonction publique, qu'est ce que c'est ?

Contrairement aux idées reçues, le service public rassemble des métiers dans tous les domaines.

De l'éducation à la santé, en passant par l'environnement, la sécurité, la justice ou les services à la personnes, il regroupe plus de 1000 métiers.

Par exemple, les employeurs publics recrutent des agents pour les postes suivants :



Des métiers qui recrutent : 3 exemples de métiers en tension :



Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) (catégorie A, cadre)

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information d'une organisation est l'expert qui garantit la sécurité du système d'information et assure la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données



Techniciens supérieurs du développement durable (cat. B, profession intermédiaire)

- Ils agissent pour **favoriser les transports propres, aménager les villes, développer le logement, économiser l'énergie, gérer les ressources, maîtriser l'urbanisation.**
- Ils réalisent **des études, des contrôles et des travaux à caractère technique ou scientifique** ou bien d'intervenir en support de projets ou d'actions. Ils peuvent être amenés à **encadrer une équipe.**



Acheteurs publics (catégorie A, cadre)

L'acheteur public définit et organise les achats de services ou de produits pour le compte d'un organisme **public** (collectivité territoriale, service d'Etat...) dans le respect des règles juridiques encadrant les investissements publics.



Juillet 2023 : Publication d'une étude INSEE sur les effectifs de la fonction publique en région Centre-Val de Loire :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7648689>

- Fin 2020, la FP emploie plus de 190 000 personnes en région Centre-Val de Loire.
- Les effectifs sont stables entre 2011 et 2020 dans les fonctions publiques d'État et territoriale
- Un agent sur 5 est âgé de 55 ans ou plus
- La région est à l'équilibre en termes de mobilités (autant de départs que d'arrivées)
- Un recours accru aux contractuels : 1 agent public sur 5
- En 2022, + de 10 000 offres d'emplois dans la fonction publique en Centre-Val de Loire ont été publiées sur le site place de l'emploi public devenu depuis choisirleservicepublic.com.
- Les 5 métiers les plus publiés :
 - Chargé.e de gestion administrative et/ou de paie
 - Agent.e des interventions techniques polyvalent en milieu rural
 - Assistant.e de direction
 - Chargé.e d'accueil et de service à l'utilisateur
 - Chargé.e d'entretien des locaux



Tout savoir sur la fonction publique :
Le portail

Rubrique Concours

vous informe sur les concours et les liens vous permettent d'accéder aux sites des concours de chacun des versants de la fonction publique



Rubrique Apprentissage

vous renvoie sur la Place de l'Apprentissage et des Stages

Rubrique Offres d'emploi

vous propose plus de 200 000 offres d'emploi par an.

Rubrique Actualités

fait vivre la marque employeur des services public et vous informe sur les opérations de recrutement et les grands événements.

Rubrique Conseils

vous fournit des informations et conseils utiles pour vous préparer à un recrutement dans le secteur public

Rubrique Employeurs

vous permet de découvrir les employeurs, leurs atouts et les perspectives qu'ils offrent.

Rubrique Métiers

vous présente le référentiel des métiers de la fonction publique.

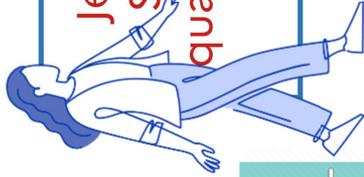


Intégrer la fonction publique, des voies d'accès diverses



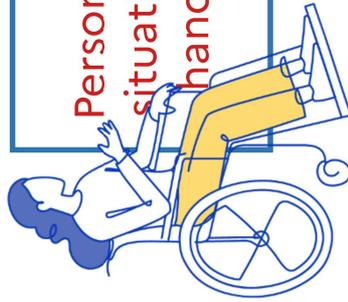
Tous

- Je passe **un concours** (externe, interne ou 3ème concours)
- Je postule à **un emploi accessible par voie de contrat (CDI, CDD, ...)**



Jeune
Sans
qualificati
on

- Je choisis la voie de **l'apprentissage** (< 29 ans)
- Je postule à **un emploi PACTE** (< 28 ans) Le PACTE vise l'accès à l'emploi par une formation qualifiante : un titre, un diplôme ou une qualification certifiée. En signant un PACTE, l'employeur et l'agent s'engagent réciproquement sur une trajectoire de formation en alternance et sur un emploi de titularisation
- Je postule à un emploi titulaire accessible par la voie du **recrutement sans concours**



Personne en
situation de
handicap

- Je passe un ou plusieurs **concours**
- Je postule à un emploi accessible par la voie du **contrat donnant vocation à titularisation**

Il existe 3 types de concours :

Le concours externe

Un concours externe est accessible sous condition de diplôme ou d'études (titre professionnel) et concerne des candidats en général extérieurs à la FP

Le concours interne

Un concours interne est réservé aux candidats ayant le statut de fonctionnaire ou contractuels de la FP et disposant d'une certaine durée de services publics (de 1 à 5 ans).

Le 3ème concours

Un 3ème concours s'adresse aux candidats justifiant d'une ou plusieurs expériences professionnelles, mandats d'élu local ou activités associatives et qui durant cette période n'avaient pas la qualité d'agent public.



Qu'est ce qu'un concours ?

C'est un mode de recrutement ouvert sur épreuves et/ou titres, titres et travaux, dont le nombre de postes offerts est pré-déterminé.

Les épreuves peuvent être écrites et/ou orales.

Exemples de concours sur titres : ambulancier, masseur kinésithérapeute, puéricultrice

L'affectation géographique dépend du concours.



Pour se préparer à un concours, il existe plusieurs possibilités :

- ✓ Suivre **un cycle d'études adapté** au concours que l'on souhaite passer : par exemple, pour les concours de catégorie A, une licence ou un master d'administration publique ou un cycle d'études d'un institut d'études politiques.
- ✓ S'inscrire dans **un cycle de préparation au concours** : par exemple les classes prépas talents, les IPAG rattachés aux universités, les Greta...
- ✓ Préparer le concours **par correspondance** avec le CNED, des programmes de formation en ligne...
- ✓ Seul.e à partir des annales des épreuves des années précédentes, d'ouvrages spécialisés comme par exemple la documentation française...
- ✓ Pour les concours internes, les cycles de formation continue, le tutorat ...



Focus sur les Prépas talents :

Ces prépas visent à accompagner des personnes dans leur préparation aux concours d'accès aux postes de catégorie A et B de la fonction publique ainsi que des demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle.

Les sélections ont lieu sous conditions de ressources et de mérite sur la base d'un dossier et d'un entretien. Il est tenu compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel.



Chaque bénéficiaire reçoit un tutorat renforcé par des fonctionnaires et hauts-fonctionnaires en poste et pourra effectuer des stages en administration.

Les étudiants en prépa talents peuvent bénéficier d'une bourse annuelle et d'un soutien pour leur logement et leur restauration afin de pouvoir se consacrer entièrement à cette préparation exigeante.

Rentrée 2023 : 2300 bourses talents et prépa talents offertes sur tout le territoire. + d'infos : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bourses-talents-campagne-2023-2024>

Entrer sans concours : le recrutement par contrat

Travailler dans la fonction publique, ce n'est pas nécessairement être fonctionnaire.

Vous pouvez accéder à un emploi public par **contrat** > 1 agent / 5 est contractuel.

Des emplois sont à pourvoir par CDD ou CDI.

Depuis la loi du 6 août 2019 relative à la transformation publique, les agents contractuels peuvent être recrutés dans la FP sur la majorité des emplois permanents. L'ouverture aux contractuels est précisée dans les offres d'emplois.

Les employeurs publics peuvent également faire appel à des agents contractuels pour des **besoins temporaires** comme par exemple le remplacement de fonctionnaires ou en cas d'accroissement d'activité.

Le « **contrat de projet** » est un dispositif qui permet de recruter un agent sur une opération particulière limitée dans le temps.

30 % des contractuels ont 25 ans ou moins.



Entrer sans concours : le Pacte et le recrutement sans concours

Le **Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE)** est un mode de recrutement en alternance au bénéfice :

- des jeunes de 16 à 28 ans peu ou pas qualifiées
- des personnes de 45 ans et +, en chômage de longue durée et bénéficiaires de certains minima sociaux

Il permet d'être recruté sur des emplois de catégorie C (métiers dits d'exécution tels que les adjoints administratifs par ex.) par contrat de 12 à 24 mois incluant une formation en alternance.

A l'issue du parcours de formation, l'agent est titularisé fonctionnaire de catégorie C.

Les offres Pacte sont publiées par Pôle emploi et sur les sites des administrations qui recrutent par cette voie.

Le recrutement sans concours permet ponctuellement de recruter :

- dans certains corps ou cadres d'emplois de catégorie C directement sans concours (recrutement par sélection sur Cv et Lm et entretien d'embauche).

Ex : ministère de l'économie et des finances pour des postes d'adjoint administratif.

- par contrat suivi d'une titularisation des personnes en situation de handicap



Des métiers parfois méconnus

 **10 métiers qui existent dans l'État
et qu'on n'imagine même pas**



DATA ANALYST



**DESIGNER D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL**



**AGENT SPÉCIALISÉ DE
LA POLICE SCIENTIFIQUE**



**TECHNICIEN
DE L'ENVIRONNEMENT**



TECHNICIEN VÉTÉRIINAIRE



**CHEF DE TRAVAUX
D'ART**



ARCHITECTE URBANISTE



**AIDE SOIGNANT
AU SERVICE DE SANTÉ
DES ARMÉES**



**CHARGÉ DE COMMUNICATION
OU ASSISTANT ÉVÉNEMENTIEL**



Les facteurs de motivation pour choisir le service public :

- ✓ La reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnelle (permet de candidater sur des emplois de toutes catégories par contrat)
- ✓ Le pilotage de projets ambitieux
- ✓ Travailler dans le respect de l'intérêt du public
- ✓ Concilier vie professionnelle et vie personnelle
- ✓ Quasiment tous les métiers du secteur privé sont présent dans la fonction publique : à découvrir sur Choisirleservicepublic.gouv.fr
- ✓ Des valeurs clairement établies
- ✓ Créer un impact sur l'environnement
- ✓ Autonomie au travail et richesse des missions
- ✓ Perspective d'un emploi et d'un salaire stable
- ✓ Un emploi proche de chez vous
- ✓ La possibilité d'effectuer des mobilités et des passerelles



Les agents publics peuvent réaliser des mobilités fonctionnelles, géographiques ou d'environnements de travail afin d'enrichir leur parcours professionnel dans le service public et développer de nouvelles compétences.

Plusieurs types de mobilité sont possibles et peuvent se combiner :

- **la mobilité fonctionnelle** conduit un agent public à travailler dans un domaine métier ou une politique publique différents de ceux dans lesquels il exerçait ses fonctions auparavant, sans nécessairement changer d'employeur
- **la mobilité géographique** se traduit par un changement de localisation de son employeur direct, c'est-à-dire un changement de résidence administrative
- **la mobilité d'environnement professionnel** correspond à un changement de contexte de travail dans lequel les missions sont exercées (exemples : préfectures, services déconcentrés, établissements publics, collectivités territoriale, établissements de santé, administrations centrales, etc.)



La mobilité peut s'opérer au sein du même employeur public, en interministériel ou entre versants de la fonction publique.

Selon le type de mobilité choisi, les modalités peuvent différer, notamment quant aux mécanismes statutaires mobilisés.

Depuis la loi du 06 août 2019, les lignes directrices de gestion fixent les orientations générales de chaque employeur en matière de mobilité. Elles mettent également en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement des projets de mobilité.

Les différentes modalités existantes pour effectuer une mobilité :

- La mutation
- La position normale d'activité (PNA)
- La mise à disposition
- Le détachement
- Le détachement d'office (transfert d'activité)
- L'intégration directe

Une mobilité européenne et internationale des agents publics est également possible (programme d'échanges de fonctionnaires, stages d'experts nationaux, postes d'experts détachés...)



Lorsque vous souhaitez effectuer une mobilité, vous pouvez prendre l'attache d'un professionnel RH au sein de votre structure ou le cas échéant, d'un conseiller mobilité carrière et bénéficier de dispositifs d'accompagnement.

Le conseiller Mobilité-Carrière accompagne les agents de sa structure, il a pour missions :

- d'écouter, conseiller et prévenir
- d'aider au développement personnel et professionnel (recherches de mobilités, faire le point sur son parcours, identification et développement des compétences, aide aux projets professionnels, aux candidatures, à la perte de sens et de motivations...)
- de participer et/ou d'animer des réseaux professionnels dans un bassin d'emploi local

Les autres acteurs de l'accompagnement :

- le responsable hiérarchique
- le responsable RH et le service RH
- le service formation
- l'assistante sociale
- le médecin de prévention
- le correspondant handicap



En PFRH est positionné un Conseiller Mobilité-Carrière (CMC) interministériel qui anime le réseau régional des CMC du secteur public.

C'est un positionnement particulier :

- accompagner des agents (possiblement des 3 FP)
- accompagner des CMC (en animant et professionnalisant un réseau)

La stratégie interministérielle pour l'accompagnement de la mobilité et de l'évolution professionnelle (SIAMEP) 2022-2024 a modifié le rôle du CMC en PFRH :

- en proposant des dispositifs d'accompagnement **collectifs** en interministériel
- en proposant **une offre événementielle** permettant de professionnaliser la démarche de mobilité et de rencontrer des employeurs publics
- en permettant **la professionnalisation des réseaux RH**

Le CMC interministériel n'a plus vocation à accompagner individuellement des agents dans leurs projets de mobilité.



Les dispositifs d'accompagnement :

- **Les événements Emploi public & Mobilité**

Du 06 au 17 mars 2023 a eu lieu la Quinzaine de l'Emploi public en partenariat avec la région Nouvelle-aquitaine

- 23 conférences en ligne sur des thématiques du projet professionnel et découvertes de métiers publics qui recrutent
- 74 événements organisés par les employeurs publics et Pôle Emploi
- Des entretiens flash-conseils individuels
- 1 journée dans les campus universitaires

- **Le parcours interministériel Etre acteur de son projet professionnel**

Proposé sur SAFIRE en priorité aux agents de l'État

9 modules proposés en interministériel et 4 modules mis à disposition du réseau régional des CMC

- 1) Je construis mon parcours professionnel
- 2) J'apprends à mieux me connaître pour évoluer professionnellement
- 3) J'apprends à identifier, valoriser et développer mes compétences



- 4) J'apprends à rédiger mon dossier RAEP
- 5) J'apprends les clés pour avancer de façon proactive et efficace
- 6) J'apprends à rédiger mon Cv et ma lettre de motivation
- 7) Je construis et prépare mon entretien de recrutement
- 8) Je construis et prépare mon entretien professionnel (annuel)
- 9) J'apprends à utiliser mes droits à la formation

- Un réseau de 10 conseillers **Motiva** sur les centres d'intérêts professionnels et les ressorts clés de motivation individuelle
- Des cycles d'ateliers de **codéveloppement** (pour les professionnels et pour les agents publics notamment sur la thématique 'du projet professionnel)

- **La période d'immersion**

Elle permet le placement temporaire (de 2 à 10 jours ouvrés, consécutifs ou non) auprès d'un autre employeur public pour appréhender la réalité d'un métier, observer sa pratique et l'environnement professionnel dans lequel elle se déroule.

Elle s'effectue sur le temps de travail de l'agent.

Une convention type nationale est disponible.



- **Des outils d'accompagnement nationaux**, tels que :

Le guide « Agir pour son projet de mobilité professionnelle »

Le site Choisirleservicepublic.gouv.fr et sa rubrique Conseils

S'informer et s'inspirer avec ODAIM, l'outil d'aide à l'identification des métiers de l'État > *Faites le test pour connaître la liste des métiers de la fonction publique d'État qui présentent le plus fort taux d'adéquation avec votre profil.*



Des questions ?
Ou des ressentis en fin de séance ?



Merci pour votre attention

